DLP 25-1-93065347

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION

GRANDES CULTURES

C.P.P.A.P. N° 1859 AD

AVERTISSEMENTS AGRICOLES AQUITAINE

N° ISSN 0763.7314

------ BULLETIN TECHNIQUE N° 1 ------ ABONNEMENT ANNUEL : 330 F ------

SAMEDI 23 JANVIER 1993

Cher Abonné,

Depuis plus d'un an les bureaux de la Protection des Végétaux gérante de la Station Régionale des Avertissements Agricoles, ont été regroupés avec les autres services de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt.

Les numéros de téléphone où vous pouvez joindre les agents de la Protection des Végétaux sont donc :

56.00.42.00
56.00.42.03

Ne téléphonez plus à l'ancien numéro, il a été attribué à un autre usager qu'il est inutile de déranger et qui vous en sera très reconnaissant.

Meilleurs voeux a tous nos abonnés. Que 1993, malgré tant de préoccupations et d'inquiétudes, vous soit favorable. Que nos relations restent confiantes.

L'équipe de la Station d'Avertissements Agricoles du S.R.P.V. - D.R.A.F. Aquitaine

CEREALES A PAILLE

mq 3,4

L'intense pluviométrie de l'automne 1992, responsable de difficultés et de retards dans la récolte du maïs notamment, voire des pertes de récolte par pourriture sur pied, a considérablement retardé les semis.

Les créneaux favorables à la préparation du lit de semence et au semis ont été peu nombreux et de durée limitée. Il était possible de semer jusqu'au 20 octobre. La première fenêtre favorable, à condition d'avoir des sols bien drainés ou se ressuyant relativement bien, s'est manifestée entre les 5 et 10 novembre. La seconde s'est située entre le 28 novembre et le 3 décembre.

C'est cette dernière surtout qui a été mise à profit en côteaux, notamment dans le Pays de Serres, l'Issigeacois, le nord du Lot et Garonne, le Néracais, mais aussi sur certaines terrasses de Garonne et à proximité de l'estuaire de la Gironde.

La seule période favorable s'est déclenchée fin décembre et se prolonge encore aujourd'hui.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT / PROTECTION DES VÉGÉTAUX
51, rue Kieser 33077 Bordeaux Cedex - Tél. 56 00 42 03 • Télécopieur 56 00 42 31
Régisseur de Recettes : D.R.A.F. AQUITAINE • CCP BORDEAUX 6 700 09 P
BULLETIN TECHNIQUE / PUBLICATION PÉRIODIQUE- imprimé à la Station d'Avertissement Agricoles / Directeur-Gérant : A. GRAVAUD

La majorité des blés d'hiver sera donc d'implantation tardive, dans des conditions souvent limites, jusqu'à des semis en surface (à la volée) ou au Semavator.

Pour mémoire, il a plu en Gironde durant 45 à 62 jours au cours d'octobre, novembre et décembre (45 jours en coteaux "continentaux", 62 jours en nord-médoc) pour une moyenne globale de 3 à 4 mm par jour...

1- *Situation phytosanitaire*

Pluies et douceur des températures ont permis l'accroissement d'un inoculum de rouille brune et de septoriose dans les repousses de blé (couvertes de rouille dès la fin novembre) et dans les rares parcelles levées en novembre, puis dans celles levées en décembre.

Là, la rouille brune est facile à observer, présente assez généralement, quelle que soit la variété.

2 - *Prévisions*

* Les situations favorables au **piétin-verse** (parcelles intensifiées, semées précocément, où le retour de pailles est fréquent, travaillées de façon classique) seront surveillées cette année. Des sols séchants (limons argileux à forte rétention d'eau, argilo-calcaire superficiels...) pourraient, en cas de fortes chaleurs en mai et juin, favoriser des pertes de rendement. Rappelons tout de même que ce n'est pas la maladie préoccupante dans nos régions.

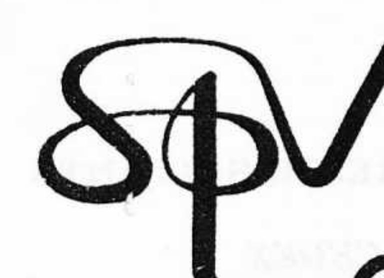
* La **septoriose** est présente, mais sa nuisibilité sera conditionnée par son développement ultérieur. C'est la pluviométrie de mars et surtout d'avril qui lui permettra d'envahir le feuillage.

* Le logiciel CLEAN de prévision de la **rouille brune** ne dément pas les observations de terrain : le risque est précoce.

* **L'helminthosporiose** (*D. teres*) et la **rhynchosporiose** de l'orge vont s'installer, la seconde prospérant mieux si le printemps est humide et frais.

* Enfin, la période actuelle, sans pluie depuis Noël, accompagnée de brumes matinales et de bonnes hygrométries ainsi que de températures élevées l'après-midi (de 13 à 20°C, assez régulièrement depuis le 6 janvier) , est susceptible de favoriser l'apparition d'**oïdium** sur les orges et les blés déjà parvenus à l'amorce du tallage.

En bref : nous sommes dans la même conjoncture qu'en fin janvier 1988. Cela veut dire que, sauf forte vague de froid en février, ou surtout coups de froid entre le 20 février et fin mars, nous abordons une campagne où les maladies des céréales nécessiteront notre attention dès le début de la montaison.



BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®
"AQUITAINE"

Chers abonnés,

La période de renouvellement des abonnements aux Avertissements Agricoles se déroulera durant le premier trimestre 1993. Malgré les diverses augmentations des fournitures, nous avons décidé de ne pas augmenter nos tarifs pour l'année 1993. Nous espérons que vous continuerez à nous témoigner votre fidélité. Les abonnements sont valables du 1er janvier au 31 décembre. Nous vous conseillons de ne pas attendre le mois d'avril pour envoyer votre bulletin d'inscription, ainsi vous éviterez une interruption des avis en pleine période de développement des parasites.

Nous proposons, pour la vigne et les grandes cultures, la possibilité de recevoir l'avertissement par télécopie en plus des bulletins. Ce service peut être assuré contre un supplément de 200 F pour 1 édition et 300 F pour les 2 éditions.

Remarque : Il est possible de fournir après diffusion certains bulletins à l'unité dans les différentes éditions : le prix est fixé à 30 F le bulletin.

A. GRAVAUD

TARIFS 1993
(prix TTC, T.V.A. 2,10 %)

Edition	Individuel	Couplé (10 % de réduction)	Supplément télécopie	Couplé télécopie
1 - VIGNE	330 F	297 F	200 F	
2 - ARBRES FRUITIERS	330 F	297 F		300 F
3 - GRANDES CULTURES	330 F	297 F	200 F	
4 - TOMATE	220 F	198 F		
5 - FRAISE	220 F	198 F		
6 - CULTURES LEGUMIERES ET MARAICHERES (Fraise + Tomate)	330 F	297 F		
7 - BASSIN ADOUR (informations portant essentiellement sur la vigne et les grandes cultures dont les ennemis du maïs)	330 F	297 F		

COUPLE : Abonnement à deux ou plusieurs éditions différentes (10% de réduction).

COLLECTIF : il est possible aux groupements de souscrire un abonnement collectif (plus de 10 abonnements) avec une réduction croissante en fonction du nombre d'abonnements :

10 % entre 10 et 49 abonnements
15 % entre 50 et 99 abonnements
20 % entre 100 et 199 abonnements
25 % supérieur à 200 abonnements.

Nous fournir la liste des noms, adresses et éditions sans joindre de chèque. Une facture sera ensuite transmise en vue du règlement (Il n'est possible d'enregistrer qu'un règlement par liste).

NB : Si vous désirez souscrire à l'édition "MELON", renseignez-vous auprès du S.R.P.V. "MIDI-PYRENEES" - Rue St Jean Prolongée - B.P. 19 - 31131 BALMA CEDEX. Tél. : 61.24.06.51.

P58

RETOURNER CE BULLETIN REMPLI ACCOMPAGNE DE VOTRE CHEQUE A L'ADRESSE SUIVANTE

Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt

Service Régional de la Protection des Végétaux - 51, rue Kiéser - 33077 BORDEAUX CEDEX

NOM DU DESTINATAIRE : **PRENOM :**

N° et nom de la rue :

Lieu-dit : **Commune :**

CODE POSTAL :

ETIEZ-VOUS ABONNE EN 1992 ? OUI ☐ NON ☐

Si oui, veuillez nous indiquer votre N° codé qui se trouve en haut à gauche de l' étiquette collée sur l'enveloppe : ☐

Je souscris un abonnement individuel : (ne cochez qu'une seule case)

1 - Vigne	☐ 330 F	-------------------
2 - Arbres fruitiers	☐ 330 F	-------------------
3 - Grandes Cultures	☐ 330 F	-------------------
4 - Tomate	☐ 220 F	-------------------
5 - Fraise	☐ 220 F	-------------------
6 - Cultures légumières et maraichères	☐ 330 F (Fraise + Tomate)	-------------------
7 - Bassin-Adour	☐ 330 F	-------------------

Je souscris un abonnement couplé (deux ou plusieurs éditions - 10 % de réduction) (cochez les cases correspondantes)

1 - Vigne	☐ 297 F	-------------------
2 - Arbres fruitiers	☐ 297 F	-------------------
3 - Grandes cultures	☐ 297 F	-------------------
4 - Tomate	☐ 198 F	-------------------
5 - Fraise	☐ 198 F	-------------------
6 - Cultures légumières et maraichères	☐ 297 F (Fraise + Tomate)	-------------------
7 - Bassin-Adour	☐ 297 F	-------------------

SOUS TOTAL .... -------------------

Je souscris un supplément concernant la télécopie :

Veuillez indiquer votre n° de télécopie

* Vigne	☐ 200 F	-------------------
* Grandes Cultures	☐ 200 F	-------------------
* Couplé Vigne + Grandes Cultures	☐ 300 F	-------------------

---

TOTAL GENERAL .... -------------------

---

* Désirez-vous une facture ? OUI NON

<u>IMPORTANT</u> : * *<u>Pour les réglements par C.C.P., veuillez libeller vos chèques à l'ordre de</u>* :

Régisseur de Recettes - D.R.A.F. AQUITAINE
C.C.P. BORDEAUX - 6 700 09 P

* *<u>Pour les réglements par chèque bancaire, veuillez libeller vos chèques à l'ordre de</u>* :

Service Régional de la Protection des Végétaux